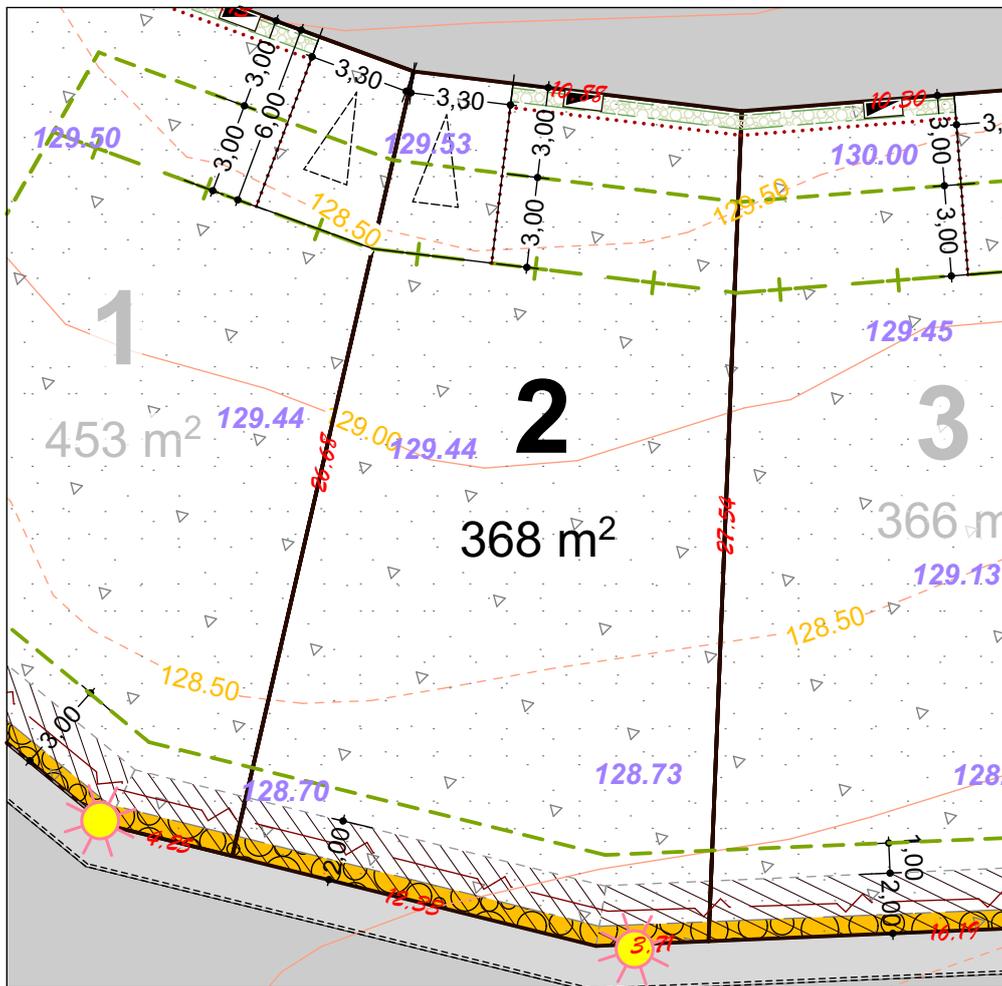
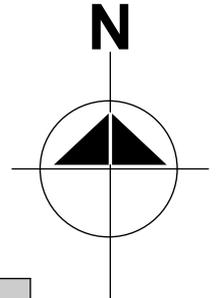


DOCUMENT  
PROVISOIRE

# OPUS

développement

31 Av. de Castelnaud 34090 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 60 63 76  
contact@opus-developpement.com



- Emplacement projeté de l'enveloppe béton recevant les alimentations. Les attentes eau potable et télécom seront dans un regard. L'acquéreur et le constructeur devront tenir compte de l'emplacement de ces ouvrages, lors de l'établissement du projet ainsi qu'à la réalisation de la construction. Pour des raisons techniques, l'aménageur se réserve la possibilité de modifier la position de ces coffrets.
- Limite du lotissement
- Limite parcellaire
- Cote périmétrique
- Limite constructible
- Implantation entre 3 et 6m de l'alignement pour les parties habitables et 6 m minimum pour les garages
- Bande plantée privative sur rue
- Emplacement clôture sur rue à charge de l'aménageur
- Stationnement extérieur privatif Positionnement indicatif 1 place : 3.30m x 5m minimum à charge de l'acheteur
- Clôture anti-chute à charge de l'aménageur
- Soutènement / Enrochement
- Remblais sur l'ensemble de la parcelle d'une épaisseur métrique ou décimétrique
- Altimétrie avt et après terrassement
- Terrain naturel - Terrain remblayé
- Servitudes réseaux et entretien

Réf.:2202

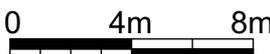
## " Terrasses des Costes "

Chemin de la Rampe - 30360 CRUVIERS-LASCOURS

PLAN LOT 2

Surface terrain: 368 m<sup>2</sup>

Echelle : 1/250<sup>ème</sup>



Document non contractuel. La Société se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordres techniques, administratifs ou réglementaires. Les limites et côtes sont approximatives, elles ne seront définitives qu'après bornage, et établissement du document d'arpentage réalisé par le géomètre. Toutes les parcelles peuvent être en totalité ou partiellement remblayées.

Edité le 04/01/2023